



Promouvoir
une attitude
responsable

GREEN DEAL & ÉCONOMIE CIRCULAIRE

COLLOQUE AFCE - 7 OCTOBRE 2020



Bertrand Reygner & Ludovic Degand
Ecolagic



Promouvoir
une attitude
responsable



La responsabilité élargie du producteur

Loi AGEC et les solutions opérationnelles

COLLOQUE AFCE - 7 OCTOBRE 2020

QUI SOMMES-NOUS ?



Extraits du rapport annuel 2019



SAS à but non lucratif



NOS MISSIONS

Ecologic veille à accomplir 4 grandes missions

- 1 Garantir la conformité
- 2 Proposer des solutions de collecte
- 3 Favoriser la prévention
- 4 Assurer la performance



Loi AGEC et REP

Renforcement du rôle des REP

5 points clés

-  De nouveaux produits concernés par la REP, plus de 10 filières supplémentaires dont les déchets du bâtiment
-  La prévention, une mission clé des REP : réparation, réemploi, réutilisation, éco-conception, ...
-  Responsabilité des marketplaces pour la mise en marché et la reprise des déchets par défaut
-  Réforme de la gouvernance des éco-organismes dont la création d'un Comité des Parties Prenantes
-  La mise en œuvre de la REP passe par la mise en place d'éco-organisme et à titre dérogatoire par les systèmes individuels agréés

Loi AGEC et REP

Focus sur la mission de prévention : un ensemble divers de nouvelles exigences

- 🔄 Mise en place d'un plan de prévention et d'éco-conception
- 🔄 Modulation des éco-contributions pouvant aller jusqu'à 20% du prix de vente d'un produit
- 🔄 Création d'un fonds réparation pour les équipements à destination des ménages
- 🔄 Création d'un fonds réemploi/ réutilisation
- 🔄 Objectifs distincts (dans les cahiers des charges d'agrément) « de réduction des déchets, de réemploi, de réutilisation, de réparation, d'intégration de matière recyclée »

LES SOLUTIONS DE COLLECTE

3 solutions possibles pour les détenteurs

Collecte « Ephémère »



- À la demande du client
- Approche « Chantier »
- Collecte gratuite en fonction des critères
- Services complémentaires si besoins spécifiques

Collecte sur « Point de collecte »



- Collecte liée à une convention avec l'intermédiaire « point de collecte » (ex: Installateur)
- Permet une massification des petites quantités de DEEE avant la collecte

Apport sur « Point d'apport »



- Pas de limite de quantités de DEEE pour utiliser ces points
- Traçabilité à assurer par le détenteur

LES SOLUTIONS DE COLLECTE

Adaptées à tous les types de DEEE rencontrés du Génie Climatique

 Pompe à chaleur

 Unité murale

 Climatisation à débit de réfrigérant variable (DRV)

 Rideau d'air

 Cassette



LES SOLUTIONS DE COLLECTE

- 🔄 Solution adaptée pour un chantier qui va générer de grandes quantités de DEEE
- 🔄 **Une intervention gratuite, partout en France, à partir de 500kg de DEEE**
- 🔄 Les DEEE doivent être sans emballages, sur palettes sécurisées et vide de fluide pour les unités qui contiendraient plus de 2kg de fluides frigorigènes
- 🔄 Des services complémentaires sont disponibles en fonction des besoins du chantier
- 🔄 **Après l'opération de recyclage, mise à disposition des documents de traçabilité pour que le détenteur soit en parfaite conformité avec la réglementation (BSD, certificat d'engagement d'ECOLOGIC)**

LES SOLUTIONS DE COLLECTE



- **Solution adaptée pour un site qui sera un lieu de collecte récurrent :**
 - L'entrepôt du fabricant dans lequel sera regroupé des DEEE à recycler
 - Le site d'un installateur
- Une solution qui permet **une massification des petites quantités de DEEE** et ainsi optimiser la logistique de collecte
- Les points de collecte récurrents sont **encadrés par une convention/contrat** pour tenir compte des particularités et s'adapter en conséquence
- **Les critères de gratuité et document de traçabilité restent similaires à ceux de la collecte éphémère**

LES SOLUTIONS DE COLLECTE

- 🔄 Solution adaptée **pour les détenteurs de petites quantités** qui n'ont pas les moyens de massifier leurs DEEE
- 🔄 Les points d'apports sont **les équivalents des déchetteries professionnels, les installateurs du génie climatique peuvent y accéder gratuitement**
- 🔄 Aucune limite de quantité de DEEE à détenir pour accéder à ces points
- 🔄 Un réseau de **plus de 300 points disponibles sur le territoire offre une solution de proximité** à chacun
- 🔄 La traçabilité sera à assurer par chaque détenteur responsable du transport

UNE SEULE PLATE FORME : www.e-dechet.com

Les avantages de la solution Ecologic

- Être en **conformité** et pouvoir le **prouver**
- Transférer la responsabilité** dès la collecte à Ecologic avec les collectes éphémères et points de collecte
- Disposer d'une **solution logistique adaptée**
- Récupérer et archiver** les documents BSD, certificats...
- Piloter** la politique RSE de l'entreprise



Merci pour votre attention !



afce.asso.fr